

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-031

**Objet : Approbation des conventions de servitude entre la commune et Territoire Energie 47 (TE47)
- Renforcement BT poste Larché -**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Procurations	2
Votants	12
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	12
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 / 10 / 2025,

PRÉSENTS – BENLLOCH Laurence, CAYROU Patrick, PEREZ Isabelle, FRICARD Daniel, AIME Catherine, CHAMINADE Daniel, DIDIER Sophie, MARTINEZ Guy, RAMADOUR Maria, DARIO Maryline.

POUVOIRS – GALLO Anthony, CARRERE Stéphanie.

EXCUSÉ – SENGENES Bernard, CEREASerge.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il a été conclu une convention de servitude en date du 10 mars 2021, sur la parcelle cadastrée section A numéro 1062 et CR du Lavoisier au bénéfice de TE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire n° 473182403-RENF001 intitulée « Renforcement BT poste Larché ».

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de cet ouvrage de distribution publique d'électricité,

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

